

Aide à Domicile

PIECES A FOURNIR dans le cadre de la constitution d'un dossier auprès de votre caisse de retraite pour obtenir une éventuelle aide financière

- Photocopie complète du livret de famille
- Numéro et régime de Sécurité Sociale
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Justificatifs de pensions
 - Attestations annuelles de vos caisses de retraite
 - Document attestant de la périodicité des versements et les montant perçus chaque mois ou chaque trimestre (Exemple : relevés bancaires)

Préciser s'il s'agit d'une pension personnelle ou de réversion,
- Toutes autres preuves de revenus (locations, revenus fonciers etc...)
- Certificat médical précisant le nombre d'heures souhaité par mois

TARIF HORAIRE au 01/01/13 19.10 euros

**DEDUCTION FISCALE DE 50 % DU MONTANT DES DEPENSES
ENGAGEES SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR**

Si vous ne souhaitez pas divulguer vos ressources, le tarif horaire vous sera appliqué sans participation de votre organisme de retraite. Pour cela, il vous suffira de signer un « acte d'engagement » auprès de notre service

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Le Centre Communal d'Action Sociale
Carole DREAN
2 rue de la Poste
56640 ARZON

Pour la constitution du dossier merci de bien vouloir prendre
rendez-vous au 02 97 53 73.06